

Nomination de la Responsable Administrative et Financière de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Le Président de l'Université des Antilles

Vυ	le code de l'Education, notamment son article L 712-2 ;
Vυ	la loi nº 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
Vυ	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
Vυ	la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portan
	élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vu	l'arrêté DRH 2019-1378 en date du 6 novembre 2019 portant nouvelle affectation de Madame
	Geneviève CARRIERE;
Vυ	l'avis favorable du Pôle Guadeloupe en date du 18 mars 2021 ;

ARRETE

Article 1

Madame Geneviève CARRIERE, Ingénieur d'Etudes de Classe Normale, est nommée en qualité de Responsable Administrative et Financière de l'UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 18 mars 2021.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim et le Vice-président du Pôle Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 18 mars 2021

Le Président

Pr Eustase JANKY

